



Règlement du  
Championnat par équipes masculin  
2025 - 2026



# Règlement du Championnat par équipes masculin 2025 - 2026

## Table des matières

|       |   |   |
|-------|---|---|
| 1     | Préambule .....                                 | 3 |
| 1.1   | Règlements Sportifs Fédéraux – Titre II .....   | 3 |
| 1.2   | Ordre d'application des règlements .....        | 3 |
| 1.3   | Champ d'application .....                       | 3 |
| 1.4   | Nombre de phases .....                          | 3 |
| 2     | Structure du Championnat .....                  | 3 |
| 3     | Montées et descentes .....                      | 3 |
| 3.1   | Montées .....                                   | 3 |
| 3.1.1 | PR .....  | 3 |
| 3.1.2 | Autres divisions départementales .....          | 3 |
| 3.2   | Descentes .....                                 | 3 |
| 3.3   | Places vacantes et désistement .....            | 3 |
| 4     | Autres règles .....                             | 4 |
| 4.1   | Caution .....                                   | 4 |
| 4.2   | Participation des féminines .....               | 4 |
| 4.3   | Lieu, Date, Horaire .....                       | 4 |
| 4.4   | Modification de date, d'horaire .....           | 4 |
| 4.5   | Formule .....                                   | 4 |
| 4.6   | Équipes .....                                   | 5 |
| 4.6.1 | Nombre d'équipes d'un même club par poule ..... | 5 |
| 4.6.2 | Équipes complètes .....                         | 5 |
| 4.6.3 | Mutations .....                                 | 5 |
| 4.7   | Juge-arbitrage, arbitrage et GIRPE .....        | 5 |
| 4.7.1 | Juge-arbitrage .....                            | 5 |
| 4.7.2 | Arbitrage .....                                 | 5 |
| 4.7.3 | GIRPE .....                                     | 5 |
| 4.7.4 | Transmission des résultats .....                | 5 |
| 4.8   | Balles utilisées .....                          | 6 |
| 4.9   | Titres .....                                    | 6 |
| 4.9.1 | Attribution des titres .....                    | 6 |
| 4.9.2 | Lieu, Date, Horaire .....                       | 6 |
| 4.9.3 | Brûlage .....                                   | 6 |
| 4.9.4 | Forfait lors des titres .....                   | 6 |



# Règlement du Championnat par équipes masculin 2025 - 2026

## 1 Préambule

### 1.1 Règlements Sportifs Fédéraux – Titre II

Les règlements fédéraux « règles applicables à toutes les compétitions par équipes » dernière édition, s'appliquent. Ils sont complétés par le règlement départemental, objet de ce document.

### 1.2 Ordre d'application des règlements

En cas de contradiction entre les règlements fédéraux et les règlements départementaux, ce sont les règlements départementaux qui s'appliquent.

### 1.3 Champ d'application

L'organisation décrite dans le présent règlement est celle retenue à l'échelon départemental masculin.

Il est précisé que c'est l'association et non une de ses équipes qui participe à l'épreuve.

### 1.4 Nombre de phases

Le championnat est divisé en deux phases constituant une seule et même saison.

## 2 Structure du Championnat

| Divisions                    | Nombre de poules, nombre d'équipes par poule |
|------------------------------|--|
| <b>Pré Régionale (PR)</b>    | 1 groupe de 8 équipes divisé en 1 poule.     |
| <b>Départementale 1 (D1)</b> | 1 groupe de 16 équipes divisé en 2 poules.   |
| <b>Départementale 2 (D2)</b> | X poules de 6 à 8 équipes.                   |

## 3 Montées et descentes

À la fin de chaque phase, les montées et descentes des divisions dépendent du nombre de descentes d'Équipes du dernier niveau régional et du nombre de montées du niveau départemental vers le niveau régional.

### 3.1 Montées

#### 3.1.1 PR

Le nombre de montées vers le niveau Régional est déterminé par la LNATT.

#### 3.1.2 Autres divisions départementales

Le premier de chaque poule monte dans la division supérieure à condition qu'aucune équipe de l'association ne descende de la division supérieure.

En cas de place vacante en division supérieure, voir règles au paragraphe 3.3.

### 3.2 Descentes

Le dernier de poule descend automatiquement en division inférieure.

Le nombre de descentes est déterminé par le nombre de montée de la division inférieure et du nombre de descente de la division supérieur

### 3.3 Places vacantes et désistement

Lorsqu'une place est vacante ou lorsqu'une équipe, se désiste ou ne se réengage pas, la place est attribuée dans l'ordre :

- Au(x) meilleur(s) deuxième de poule de la division inférieure ;
- Au(x) meilleur(s) septième de poule de la division qui est descendu ;
- À la disposition de la Commission Sportive Départementale (CSD).



# Règlement du Championnat par équipes masculin 2025 - 2026

## 4 Autres règles

### 4.1 Caution

Lors de leur engagement, les associations doivent verser une caution. Le montant de cette caution est fixé par l'échelon compétent. Celle-ci est remboursée en fin de saison ou en fin de première phase, sous réserve de participation complète à l'épreuve, déduction faite des pénalités financières dues.

La moitié de la caution est confisquée lors du premier forfait.

L'autre moitié est confisquée lors du forfait général

### 4.2 Participation des féminines

Pour toutes les divisions, les féminines sont autorisées à participer au championnat masculin sans aucune limitation de nombre.

### 4.3 Lieu, Date, Horaire

Les rencontres se déroulent :

- Pour la PR :  
Le samedi 14h30
- Pour la D1 :  
Le samedi 19h00
- Pour la D2 :  
Le Dimanche 09h00

La demande de modification d'horaire permanente devra t'être faite au moment de la réinscription des équipes et ne devra porter que sur un problème logistique (salle).

Toutefois si les deux équipes sont en accord et sur validation de la commission sportive départementale les rencontres peuvent être jouées du vendredi soir 19h00 au dimanche après-midi 14h00

Au début de la seconde phase, si le club ne précise pas un nouveau choix, les choix de la première phase seront reconduits.

### 4.4 Modification de date, d'horaire

Toutes les dates portées aux différents calendriers sont impératives.

Toutefois si les deux équipes sont en accord et sur validation de la commission sportive départementale les rencontres peuvent être jouées du vendredi soir 19h00 au dimanche après-midi 14h00

Toutefois, tous les **avancements** de date ou modifications d'horaire peuvent être autorisés.

**En cas d'accord des 2 équipes et du juge-arbitre (si la rencontre est juge-arbitrée) pour modifier l'horaire de la rencontre, cette modification sera acceptée par le comité si les preuves écrites de l'accord des parties concernées sont fournies à la CSD avant 9 h le vendredi précédant la rencontre. L'équipe qui reçoit doit s'assurer en retour d'avoir la preuve écrite du secrétariat (mail de retour ou autre moyen) pour que cette modification soit acceptée.**

Toutes les autres demandes sont établies par l'intermédiaire de SPID « espace mon club » au moins 03 jours avant la date demandée.

Lorsque la date d'une rencontre a été modifiée et que la rencontre est juge-arbitrée, le club demandeur doit vérifier auprès de la CDA que le juge-arbitre pressenti est bien informé du changement de date.

En cas de modification, que ce soit pour l'horaire ou pour la date, qui n'a pas reçu l'aval de la commission sportive de la DORDOGNE, les deux équipes ayant disputé cette rencontre seront déclarées battues par pénalité et marqueront 0 points rencontre et 0 points parties. De plus, les frais éventuels de juge- arbitrage leur seront imputés.

### 4.5 Formule

Équipe de quatre joueurs en un groupe unique, soit 18 parties.

Les quatre joueurs d'une équipe sont désignés par A, B, C, D. Les quatre joueurs de l'équipe adverse sont désignés par W, X, Y, Z. La rencontre se dispute sur deux tables.



# Règlement du Championnat par équipes masculin 2025 - 2026

L'ordre des parties est : AW - BX - CY - DZ - AX - BW - DY - CZ - double1 - double2 - DW - CX - AZ - BY - CW - DX - AY - BZ.

Un joueur ne peut participer qu'à un seul double.

## 4.6 Équipes

### 4.6.1 Nombre d'équipes d'un même club par poule

Deux équipes d'un même club sont autorisées dans une poule unique. En conséquence, ces deux équipes se jouent au mieux à la première journée de la phase et les règles de brûlages spécifiques définies dans les règlements sportifs fédéraux s'appliquent.

### 4.6.2 Équipes complètes

Les équipes doivent être complètes (4 joueurs ayant disputés au moins une partie lors de la rencontre).

L'équipe de plus grand numéro peut être incomplète (3 joueurs ayant disputés au moins une partie lors de la rencontre).

### 4.6.3 Mutations

Une équipe de plus de trois joueurs ne peut comporter qu'au maximum deux joueurs mutés ;  
Une équipe de trois joueurs ou moins ne peut comporter qu'un seul joueur muté.

## 4.7 Juge-arbitrage, arbitrage et GIRPE

### 4.7.1 Juge-arbitrage

Un JA présent dans la salle, qui peut être joueur, pas obligatoirement du club, peut officier.

« Conformément aux Règlements sportifs 2018 FFTT – article II.113, en l'absence de juge-arbitre officiellement désigné, il doit être fait appel, dans l'ordre, à un juge-arbitre officiel présent dans la salle, dans l'ordre de l'échelon le plus élevé vers le moins élevé ou à un licencié accompagnateur de l'équipe visiteuse. Si l'équipe visiteuse ne peut présenter une personne pour officier, l'équipe qui reçoit doit faire assurer ce rôle. À défaut, c'est le capitaine - joueur ou non - de l'équipe visiteuse qui tient cette fonction. »

### 4.7.2 Arbitrage

L'arbitrage des parties d'une rencontre sera, sauf refus du club visiteur, un arbitrage partagé. (Plan d'arbitrage ci-après) :

| PARTIES      | ARBITRAGE | PARTIES  | ARBITRAGE | PARTIES         | ARBITRAGE | PARTIES      | ARBITRAGE |
|--------------|-----------|----------|-----------|-----------------|-----------|--------------|-----------|
| <b>A - W</b> | D         | A - X    | C         | <b>Double 2</b> | -         | <b>C - W</b> | A         |
| <b>B - X</b> | Z         | B - W    | Y         | <b>D - W</b>    | B         | <b>D - X</b> | Z         |
| <b>C - Y</b> | B         | D - Y    | X         | <b>C - X</b>    | Y         | <b>A - Y</b> | W         |
| <b>D - Z</b> | W         | C - Z    | A         | <b>A - Z</b>    | X         | <b>B - Z</b> | C         |
|              |           | Double 1 | -         | <b>B - Y</b>    | D         |              |           |

### 4.7.3 GIRPE

GIRPE (dernière version au jour de la rencontre) est obligatoire pour la gestion de la feuille de rencontre. C'est le club recevant qui doit fournir le matériel nécessaire à la bonne tenue de la feuille de rencontre. Le JA peut, s'il le souhaite utiliser son matériel informatique. Il peut également faire la saisie sur GIRPE.

Le club recevant est responsable de la tenue de la feuille de rencontre et de la remontée des résultats dans SPIDWEB. Le fichier « rpe » de la rencontre devra pouvoir être fourni en cas de problème ou de litige.

### 4.7.4 Transmission des résultats

Le résultat de chaque rencontre doit être transmis suivant les instructions données par la commission sportive compétente. C'est le club qui reçoit qui est responsable de cette transmission.



# Règlement du Championnat par équipes masculin 2025 - 2026

## 4.8 Balles utilisées

À tous les niveaux, seules les balles plastiques homologuées ITTF sont autorisées. La rencontre doit se dérouler avec les mêmes balles (marque et type) sur les deux tables de la rencontre.

## 4.9 Titres

La journée sera numérotée 20

Les titres seront juge arbitré

Les rencontres s'arrêteront au score acquis.

### 4.9.1 Attribution des titres

Pour les divisions composées d'une poule unique, le titre est disputé entre le premier de la première phase et le premier de la seconde.

Pour les divisions composées d'au moins deux poules, les titres se disputent, aux lieux, heure et date fixés par la Commission Sportive Départementale entre les premiers de chaque poule d'une division.

Lorsqu'une équipe d'une association participe à une journée finale, pour le titre d'une division donnée, elle ne peut comprendre que des joueurs qualifiés pour cette équipe.

### 4.9.2 Lieu, Date, Horaire

Pour la PR : convoqués à 13h15 (au moins le capitaine avec les licences pour le tirage au sort) pour un début des parties à 13h45

Pour la D1 : convoqués à 13h30 (au moins le capitaine avec les licences pour le tirage au sort) pour un début des parties à 14h

Pour la D2 : convoqués à 13h45 (au moins le capitaine avec les licences pour le tirage au sort) pour un début des parties à 14h15

### 4.9.3 Brûlage

Pour l'équipe qualifiée en première phase

Peuvent participer tous les joueurs qualifiés pour cette équipe en fin de première phase.

Pour les équipes qualifiées en seconde phase

Peuvent participer tous les joueurs qualifiés pour ces équipes.

### 4.9.4 Forfait lors des titres

Lors de la journée des titres, le forfait se traduira par la confiscation de la caution, le remboursement des frais de déplacement éventuel et la non accession à la division supérieure.